**Projet d’enseignement moral et civique**

**3 juillet 2014**

**Principes généraux :**

* Les axes se fondent sur les principes et les valeurs inscrits dans les grandes déclarations des droits de l’homme et dans la Constitution de la Ve République
* L’enseignement moral et civique se fait dans le cadre laïque qui est celui de la République.
* Les valeurs et les normes que cet enseignement a pour objet de transmettre et de faire partager doivent pouvoir être acceptées par tous, quelles que soient les convictions, les croyances ou les choix de vie personnels.
* L’enseignement moral et civique a pour but de favoriser le développement d’une aptitude à vivre ensemble dans une société démocratique, c’est-à-dire à la fois

a)- à penser et à agir par soi-même et avec les autres et à pouvoir répondre de ses pensées et de ses choix (principe d’autonomie)

b)- à comprendre le bien-fondé des règles régissant les comportements individuels et collectifs, à y obéir et à agir conformément à elles (principe de discipline)

c)- à reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie (principe de la coexistence des libertés)

d)- à construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens).

* On peut regrouper les valeurs et les normes que cet enseignement transmet en trois catégories.

- La première relève à la fois du principe d’autonomie et du principe de la coexistence des libertés : la liberté de conscience, d’expression et de choix du sens que chacun donne à sa vie ; l’ouverture aux autres et la tolérance réciproque.

- La deuxième relève à la fois du principe de discipline et du principe de la communauté des citoyens :

le respect des droits et de la loi, l’égale considération des personnes, le refus de toute discrimination, la

solidarité, l’entraide, la coopération, le sens de l’intérêt général et de la participation à la vie démocratique.

- La troisième catégorie ressortit aux conditions morales et civiques sans lesquelles les apprentissages scolaires ne sauraient avoir de dimension émancipatrice : le goût du dialogue et de la confrontation des idées, le développement de l’esprit critique, l’intérêt porté à la recherche de la vérité.

* Ces valeurs et ces normes ne pouvant se transmettre à l’école que dans des situations pédagogiques et éducatives où elles sont activement impliquées (discussion, argumentation, projets communs, coopération, etc.), leur enseignement suppose une cohérence entre ses contenus et ses méthodes. Il suppose également que les formes d’évaluation qui lui seront associées soient d’une grande diversité et soient adaptées à sa nature, à ses modalités et à ses objectifs
* L’enseignement moral et civique doit avoir un horaire spécialement dédié. Mais il ne saurait se réduire à être un contenu enseigné « à côté » des autres. Tous les enseignements à tous les degrés doivent y être articulés en sollicitant les dimensions émancipatrices et les dimensions sociales des apprentissages scolaires, tous portés par une même exigence d’humanisme

**Architecture**

La culture morale et civique comporte quatre dimensions, étroitement articulées entre elles :

une dimension sensible (culture de la sensibilité) ;

une dimension normative (culture de la règle et du droit) ;

une dimension cognitive (culture du jugement)

une dimension pratique (culture de l’engagement).

1. Culture de la sensibilité

**Compétences correspondantes**

- S’estimer. Etre capable de prendre soin de soi. Avoir confiance en soi.

- Etre capable d’identifier et de nommer ses émotions et ses sentiments.

- Etre capable d’empathie. Savoir se mettre à la place des autres.

- Etre capable d’exprimer en les contrôlant ses émotions et ses sentiments.

- Se sentir membre d’une collectivité.

1. Culture de la règle et du droit

**Compétences correspondantes**

- Comprendre les principes et les valeurs d’une société humaniste et démocratique.

- Comprendre les raisons de l’obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.

- Comprendre que la règle commune peut interdire, obliger mais aussi autoriser.

- Savoir participer à la définition de règles communes dans le cadre adéquat.

- Etre capable de conformer sa tenue, son langage et son attitude aux différents contextes de vie.

- Comprendre qu’il existe une gradation des sanctions et que la sanction est éducative (accompagnement,

réparation…).

1. Culture du jugement

**Compétences correspondantes**

- Etre capable de développer les aptitudes à la réflexion critique pour fonder ses jugements.

- Etre capable d’argumenter et de confronter ses jugements à ceux d’autrui dans une discussion.

- Etre capable de rechercher les critères de validité des jugements moraux.

- Etre capable de remettre en cause et de modifier ses jugements initiaux après un débat argumenté.

- Etre capable de différencier son intérêt particulier de l’intérêt général.

1. Culture de l’engagement

**Compétences correspondantes**

- Etre capable de respecter les engagements pris envers soi-même et envers les autres.

- Etre capable de prendre en charge des aspects de la vie collective et de l’environnement et développer

une conscience citoyenne et écologique.

- Etre capable de travailler en autonomie et de coopérer.

- S’impliquer dans la vie scolaire (actions, projets, instances…).

- S’impliquer progressivement dans la vie collective à différents niveaux

**Cycle 3 – exemples de pratiques**

**Culture de la sensibilité**

· Respect des différences, tolérance :

- Discussion à visée philosophique sur le thème de la tolérance ou sur le thème de la moquerie.

- Sensibilisation par les arts à la diversité des cultures et des religions.

· L’intégrité de la personne :

- Le respect du corps entre les filles et les garçons en EPS.

- Les mécanismes du harcèlement et leurs conséquences.

· Connaissance et reconnaissance des sentiments et des émotions :

- Jeu théâtral, mime.

- Jeux de rôle.

- Activités de langage : langage de situation, langage d’évocation.

- Les langages de l’art : expression artistique et littéraire des sentiments et des émotions

**Culture de la règle et du droit**

Les droits et les devoirs de l’enfant et de l’élève :

- Conseils d’élèves : sens des droits et des obligations, des punitions et des sanctions, débat démocratique.

- Les valeurs et les règles : dilemmes moraux.

L’individu et le collectif :

- Jeux collectifs en EPS.

- La notion de discrimination : le handicap : discussion à visée philosophique, la loi sur le handicap de 2005.

· Le fondement de la loi :

- Réflexion et débats sur les articles 1,4,6,9,11 de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789.

- Les institutions à travers leurs textes fondateurs et leur histoire.

· La citoyenneté municipale :

- Comprendre les différents domaines d’action de la commune.

**Culture du jugement**

Exercice du jugement moral :

- À partir de dilemmes moraux.

Exercice du jugement critique :

- À partir de faits issus de la vie de la classe, de l’école et hors l’école en vue de lutter contre les préjugés (racisme, sexisme, homophobie…)

- Analyse des faits, confrontation des idées, à travers la démarche de résolution de problèmes et la démarche d’investigation (par ex. en EPS, en sciences, dans les enseignements et l’éducation artistiques)

- Entraînement à l’argumentation et au débat argumenté : maîtrise de la langue, maîtrise des connecteurs et du lexique.

- Participation à la Semaine de la presse et des média (CLÉMI)

Valeurs personnelles et valeurs collectives :

- La diversité des valeurs : méthode de clarification des valeurs

- Les conflits de valeur : discussion à visée philosophique

- Pluralité des regards sur l’enfance dans l’espace et le temps.

**Culture de l’engagement**

L’engagement moral :

- Confiance/promesse à travers la discussion à visée philosophique.

· La participation démocratique :

- Les principes du vote démocratique dans les conseils d’élèves.

· L’individu et le collectif :

- L’engagement : sensibiliser les élèves à quelques grandes figures féminines et masculines de l’engagement (scientifique, politique, humanitaire…).

· La solidarité collective :

- Etude du préambule de la Constitution de 1946.

- Comprendre le rôle des associations.

**Cycle 4 – exemples de pratiques**

**Culture de la sensibilité**

-Etude d’une action en faveur de la solidarité sociale ou du développement durable.

-La médiation scolaire : à partir d’une situation de tension dans une classe, travail mené par le professeur et le CPE avec le groupe d’élèves concernés, puis réflexion commune avec la classe (heure de vie de classe), puis travail écrit ou oral des élèves.

-Réflexions sur les différentes formes de racismes et de discriminations : partir d’une délibération du Défenseur des droits, d’un récit fictionnel ou de la vie quotidienne, de jeux de rôles, d’une recherche documentaire, d’œuvres artistiques, ou de la pratique de l’enseignement physique et sportif.

**Culture de la règle et du droit**

-Du duel au procès, à partir d’exemples historiques ou littéraires.

-L’usage d’Internet dans la vie sociale et politique.

-Les conduites addictives.

-Elaboration d’un projet de règlement intérieur ou d’une modification de celui-ci.

-La question du dopage à partir de plusieurs entrées relevant de la physiologie, de l'analyse des pratiques sociales et de la question du droit

**Culture du jugement**

-Etude de l’influence des sondages d’opinion dans le débat public.

-La question des médias : dans le cadre de la semaine de la presse, mener une réflexion sur la place et la diversité des médias dans la vie sociale et politique, sur les problèmes de la liberté de la presse.

-Egalité et non discrimination : la perspective temporelle et spatiale, la dimension biologique de la diversité humaine, sa dimension culturelle, l’expression littéraire de l’inégalité et de l’injustice, le rôle du droit, l’éducation au respect de la règle.

**Culture de l’engagement**

-Semaine citoyenne à l’occasion de l’élection des élèves délégués : procédure des candidatures, rédaction des professions de foi, règles du vote.

-Les citoyens face aux risques naturels : à partir d’exemples de séismes, mener un travail sur les parts respectives des aléas naturels, des contextes sociaux et politiques, des responsabilités individuelles et collectives.

- A l’occasion du recensement des élèves âgés de 15 ans, faire comprendre le sens de cette opération, son lien avec la JDC et le rôle des citoyens dans la défense nationale.

-Etude d’une action militaire dans le cadre de l’ONU.

**L’évaluation : propositions ultérieures**